

## COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

**Date: 06 mars 2018 à 20 heures 30**

**Présents :** Mmes. Forget, Petit, Berthelot, Vannier, Chatonnet, Pavageau, Daniel, Mrs. Biardeau, Léon, Touzet, Porter, Renaud, Mayaud,

**Absent (s) :** M Jouot (excusé, 1 pouvoir donné à M. Touzet)

**Secrétaire :** Mme Pavageau

### **Ordre du jour :**

- Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 6 février 2018
- Redevance France Télécom 2018
- Demande subvention DETR travaux isolation bâtiment CDC MO-VA
- Travaux centre bourg
- Questions diverses

### **1. Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 6 février 2018**

Le compte rendu du 6 février 2018 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

M. le Maire sollicite la possibilité d'ajouter un ordre du jour au conseil municipal :

- Paiement heures complémentaires à un agent en mars.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte d'étudier cet ordre du jour

### **2. Paiement heures complémentaires à un adjoint administratif stagiaire, à temps non complet suite à formation d'intégration**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un adjoint administratif stagiaire, à temps non complet doit, dans le cadre de sa titularisation, effectuer 5 jours de formation en mars.

Ces 5 journées de formation engendrent pour l'agent, d'effectuer 25 heures complémentaires au-delà de ses heures habituelles de travail.

M. le Maire propose au conseil municipal de payer à cet agent les 25 heures effectuées au-delà de son temps de travail, en heures complémentaires, à son indice de rémunération.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, accepte et autorise M. le Maire à payer ces heures complémentaires à l'agent.

### **3. Redevance France Télécom 2018**

Comme chaque année, la commune demande à France Télécom le paiement de la redevance pour occupation du domaine public. Le montant de cette redevance est plafonné et le Conseil municipal choisit d'appliquer le maximum du plafond, à savoir 52.38 euros par kilomètre aérien et 39.28 euros par kilomètre souterrain. Cela aboutit pour la commune à une recette de 1 971 euros pour l'année 2018.

### **4. Demande subvention DETR travaux isolation bâtiment CDC MO-VA**

M. le Maire fait part du coût prévisionnel des travaux de travaux d'amélioration des performances énergétiques du bâtiment 15 rue Roland Meignien occupé par la communauté de communes Marche Occitane – Val d'Anglin. Les travaux concernent le remplacement de l'ensemble des menuiseries,

l'isolation des combles et du plancher bas, le remplacement du système de chauffage fioul par une pompe à chaleur et l'installation d'une VMC. Le montant prévisionnel s'élève à 61 066.75 € HT.

Vu le montant important de ces travaux, M. le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de solliciter des subventions auprès de l'Etat à travers la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

<b>Nature</b>	<b>Montant € HT projet</b>	<b>ETAT DETR</b>	<b>Commune</b>
<b>Travaux</b>	<b>61 066.75 €</b>	18 320.02 €	42 746.73 €
<b>% Subvention sollicitées</b>		30%	70 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, autorise M. le Maire à procéder aux demandes de subventions auprès des différents organismes figurant au plan de financement présenté ci-dessus et l'autorise à signer l'ensemble des documents liés à cette demande.

#### **5. Travaux centre bourg**

M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a demandé à la DDT de lui adresser une liste de bureaux d'études compétents pour conduire la mission de maîtrise d'œuvre du projet d'aménagement du centre bourg.

Il ajoute que le cahier des charges de l'appel d'offres pour cette mission précisera que la commune souhaite ne traiter qu'avec un seul interlocuteur et que cette prestation se fera sur le coût réel des travaux et non sur une estimation.

Concernant le financement et les subventions, M. le Maire demandera à la sous-préfecture son aide car il est possible qu'il soit plus avantageux de fractionner le projet en plusieurs tranches de travaux plutôt que de le réaliser en une seule.

#### **Questions diverses**

##### **Cimetière**

Les agents communaux ont commencé l'installation des bornes en pierre servant de stèles pour matérialiser les tombes abandonnées. Des bornes supplémentaires seront commandées afin de terminer l'aménagement, notamment dans le carré des enfants.

##### **Musée de Prissac**

M. le Maire informe le conseil municipal que la communauté de communes organisera prochainement une réunion de travail avec l'ensemble des acteurs concernés afin de trouver les solutions pour conserver le musée de Prissac et maintenir son activité. Celui-ci était géré précédemment par l'Office de tourisme de la MOVA qui vient d'être dissous.

##### **Cabinet médical nouveau praticien**

M. le Maire informe le conseil qu'une pédicure podologue viendra faire une permanence au cabinet médical, dès fin mars début avril, un lundi sur deux.

### **Statue de sainte Radegonde**

M. le Maire a demandé l'aide d'un habitant de Prissac, connaissant bien l'histoire de l'église pour connaître l'endroit qui serait le plus approprié pour l'installation de la statue de saint Radegonde qui vient d'être restaurée.

### **Nouveaux habitants sur la commune**

M. le Maire informe le conseil municipal de l'arrivée de nouvelles familles sur la commune, notamment dans les logements communaux.

### **Remplacement de busages**

Il est demandé de procéder au remplacement de plusieurs buses. Une à l'entrée du terrain d'ULM qui est bouchée et une autre entre la route des Prots et un chemin communal.

Compte tenu que ces deux buses desservent des terrains communaux, c'est à la commune de procéder à leur remplacement.

M. le Maire rappelle que le coût de remplacement d'une buse à l'entrée d'une parcelle est à la charge du propriétaire du terrain qu'elle dessert. Il en est de même pour l'entretien des 6 m linéaire avant et après la buse.

### **Demande accès au point d'eau et sanitaire bâtiment derrière le hangar communal**

Dans le cadre de l'organisation d'une randonnée à cheval sur le territoire du PNR de la Brenne, des cavaliers ont demandé à la commune la possibilité de faire un bivouac pour une nuit à Prissac, le 17 juillet prochain et de mettre un terrain à leur disposition avec sanitaire et point d'eau. Le conseil municipal propose de mettre à la disposition des cavaliers le terrain situé derrière le hangar technique et d'ouvrir le bâtiment qui possède un point d'eau et des sanitaires.

### **Projet construction d'un préau à l'étang communal**

M. le Maire informe le conseil municipal que les demandes de devis auprès d'entreprises sont en cours.

Il précise également que les travaux ne pourront commencer que lorsque les conditions météo seront meilleures et permettront de rendre praticable le terrain.

### **Projet construction hangar pour les associations**

M. le Maire informe le conseil municipal que les devis ont été faits mais que l'entreprise ne pourra pas commencer les travaux avant le mois d'avril-mai. Les travaux de terrassement seront réalisés par la commune lorsque les conditions météo seront meilleures et permettront de rendre praticable le terrain.

### **Transports scolaires**

Les conseillers municipaux qui représentent la commune au syndicat départemental des transports de Buzançais informent le conseil municipal que dès la rentrée prochaine, le conseil régional qui a la compétence des transports scolaires mettra en place des cartes magnétiques qui enregistreront la présence des élèves aux transports scolaires et autres données (heures et lieux des points de montée et de la descente des élèves...).

### **Association arts fêtes et loisirs**

La représentante de l'association arts fêtes et loisirs informe le conseil municipal que l'association ne demandera pas de subvention à la commune cette année.

*Levée de séance à 22 h 15*